



COLLECTE DES VÉGÉTAUX



A compter du 1^{er} octobre 2017, les déchets verts qui ne seront pas présentés dans des sacs en papier compostable ou sous la forme de fagots ficelés, **ne seront pas collectés**.

Nous vous rappelons que les déchets végétaux doivent être présentés selon les modalités suivantes :

- dans des sacs papier biodégradable et compostable (« OK compost »), de 100 litres maximum,
- en fagots, inférieurs à 1 mètre de longueur et à 50 cm de diamètre, attachés avec de la ficelle naturelle, sans fil de fer.

Tous les autres contenants, par exemple : seau, baste, poubelle, conteneur, bassine, etc.... **ne seront pas collectés**.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COMPREHENSION

OUI



NON

